

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 3 mars 2026**

**Conseillers en exercice** : 11  
**Conseillers présents** : 11  
**Date de Convocation** : 24 février 2026  
**Absents excusés** :  
**Secrétaire de séance** : C. Pouillard

**Ordre du jour** :

Le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 28 janvier 2026 qui est approuvé à l'unanimité.

**Comptes financiers uniques (CFU) 2025**

Budget commune

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés...2022	- €	119 583.22 €	239 983.91 €	- €	120 400.69 €	- €
Opérations de l'exercice	318 392.72€	396 776.13 €	607 691.38 €	735 714.43 €	926 084.10 €	1 132 490.56€
<b>TOTAUX</b>	<b>318 392.72 €</b>	<b>516 359.35 €</b>	<b>847 675.29 €</b>	<b>735 714.43 €</b>	<b>1 046 484.79 €</b>	<b>1 132 490.56 €</b>
Résultats de clôture...2023	- €	197 966.63 €	111 960.86 €	- €	- €	86 005.77 €
Restes à réaliser					- €	- €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>318 392.72 €</b>	<b>516 359.35€</b>	<b>847 675.29 €</b>	<b>735 714.43€</b>	<b>1 046 484.79€</b>	<b>1 132 490.56 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>- €</b>	<b>197 966.63 €</b>	<b>111 690.86 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>86 005.77 €</b>

Budget eau

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés...2022	- €	35 304.50 €	15 781.02 €	- €	€	19 523.48 €
Opérations de l'exercice	55 667.70 €	69 318.08 €	326 269.82 €	322 305.39€	381 937.52 €	391 623.47 €
<b>TOTAUX</b>	<b>55 667.70 €</b>	<b>104 622.58 €</b>	<b>342 050.84 €</b>	<b>322 305.39€</b>	<b>381 937.52 €</b>	<b>411 146.95 €</b>
Résultats de clôture...2023	- €	48 954.88 €	19 745.45 €	- €	- €	29 209.43 €
Restes à réaliser					- €	- €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>55 667.70 €</b>	<b>104 622.58 €</b>	<b>342 050.84 €</b>	<b>322 305.39 €</b>	<b>381 937.52 €</b>	<b>411 146.95 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>- €</b>	<b>48 954.88€</b>	<b>19 745.45 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>29 209.43 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes financiers uniques.

**2 Affectation du résultat**

Suite à l'adoption des comptes administratifs, le Conseil Municipal accepte :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 86 005.77 € au compte 002 et de € 111 960.86 € au compte 1068 pour le besoin net d'investissement dans le budget primitif 2026 de la commune.
- de reporter l'excédent de fonctionnement de 29 209.43 € au compte 002 et de 19 745.45 € au compte 1068 pour le besoin dans la section d'investissement pour le budget eau 2026.

### 3. Vote des taxes

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le taux des taxes communales 2026 soit :

- Taxe foncière bâtie : 40.83 %
- Taxe foncière non bâtie : 28.23 %
- Taxe d'habitation : 9.47 %. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

### 4. Budgets primitifs 2026

Budget commune : Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif équilibré en dépenses et recettes à 541 215 € pour la section fonctionnement et 409 798 € pour la section d'investissement.

Budget eau : Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif équilibré en dépenses et recettes à 149 177 € pour la section fonctionnement et 180 672 € pour la section d'investissement.

### 5. Délibération DETR grande rue

Le Conseil Municipal accepte le financement définitif des travaux qui s'élève à 637 752.98€ HT.

### 6. Délibération du transfert PA2M

Suite à la création du syndicat d'assainissement PA2M le 1<sup>er</sup> janvier 2026, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à la clôture du budget annexe ASSAINISSEMENT et de transférer l'excédent de 10 807 € (37 % de l'excédent du budget eau – assainissement 2025) lequel montant sera prévu en dépenses au budget général (chapitre 65).

### 7 Délibération renouvellement convention fourniture d'eau potable par la SOGEDO

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement de la convention d'une durée 12 ans, pour la fourniture d'eau potable par SOGEDO en cas de défaillance de notre réseau d'eau.

### 8. Renouvellement bail droit de chasse

Le Conseil Municipal décide de renouveler le bail d'une durée de 9 ans pour la somme de 200 € annuel.

### 9. Organisation du bureau de vote pour les élections municipale du 15 mars 2026

8 h00 à 10h.30	G. Creuzot	P. Drogrey	S.Mignot
10h.30 à 13h.00	D. Camelin	C. Pouillard	C. Saillard
13h.00 à 15h.30	C. Brocard	G. Depierre	M.Etiévant
15h.30 à 18h.00	D.Vié	A. Labbez	C. Boussardon

### Questions diverses

- Gilles Creuzot signale que beaucoup de batraciens se font écraser au niveau de la gouille d'Ivory : le maire informera la DDT et le Département.

-Michel Etiévant informe que les balisages des sentiers à proximité de la « Roche du feu » sont souvent vandalisés

- Claude Saillard signale une prolifération de rats. Contact sera pris auprès de l'entreprise de dératisation.

Fin de séance